

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 14 septembre 2020 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Chambéry

NOR : SSAA2030416A

La secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées,
Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles, notamment son article 4,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry :

- le préfet de Savoie ou son représentant, président ;
- le directeur académique des services de l'éducation nationale de Savoie ou son représentant ;
- le maire de Cognin ou son représentant ;
- M. Michel Pelletier, administrateur de l'association pour adultes et jeunes handicapés de Savoie ;
- M. Lionel Rolland, directeur de l'Association de gestion pour l'insertion et le reclassement des handicapés (AGIR'H) ;
- Dr Anne Rivron, médecin ORL de l'établissement ;
- M. Jonathan Reith, président de l'Association des sourds de Cognin.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 14 septembre 2020.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
V. LASSERRE